

L'Association des Résidents du Grand Lac Nominingue rencontre les candidats à la mairie de Nominingue



Madame Francine Létourneau

Monsieur Jean Fortier





Monsieur Alain Ardouin

N.B. l'ordre des réponses suit l'ordre dans lequel nous avons rencontré les candidats et l'horaire de ces rencontres a été déterminé par les candidats eux-mêmes, à l'intérieur d'une plage prédéfinie.



ça devrait coûter plus cher pour eux. Et si on augmente les dépenses pour assurer une surveillance sur

le lac, les coûts pour les visiteurs devraient augmenter d'autant.



La municipalité a créé un comité d'environnement pour la conseiller dans tous les dossiers qui peuvent avoir un impact environnemental. Or, malgré les compétences reconnues des membres de ce comité, il a été systématiquement ignoré.

Comptez-vous avoir recours au comité d'environnement pour vous conseiller dans les dossiers à impact environnemental?



Le comité a effectivement été mis sur pied et jamais utilisé. C'est parce que ça doit être encadré par le service d'urbanisme et il n'y avait personne qui pouvait s'en occuper. Est-ce que l'on aura l'intention, oui. Présentement, le seul comité qui est encadré dans la loi, c'est le comité consultatif en urbanisme. Le comité consultatif en environnement ne l'est pas mais il doit être encadré par l'urbanisme. Si on manque de personnel en urbanisme, on verra comment on pourra le piloter autrement.



Oui. Je pense qu'on peut demander non seulement des opinions spécifiques au comité d'environnement mais aussi des opinions générales, comme par exemple, comment densifier le territoire. Le rôle d'un maire, c'est d'être un animateur auprès du conseil municipal, du personnel de la municipalité, des différents comités, des experts indépendants qui viennent à la municipalité et des citoyens.



Je suis parfaitement d'accord pour donner un rôle réel au comité d'environnement. Nous ne sommes pas des experts en environnement. On veut travailler avec des gens qui vont nous aider à apporter des mesures cohérentes.



Comptez-vous confier la responsabilité spécifique de l'environnement à un membre du conseil municipal avec obligation de reddition de compte aux citoyens?



Oui, mais ce qui avait été discuté en équipe, c'est que l'on ne donnait pas des dossiers spécifiques à des conseillers en particulier. La raison est simple. On peut devenir très fermé sur un dossier et ne pas s'ouvrir aux autres. On discutera des dossiers ensemble mais quand il y aura une représentation à faire, comme, par exemple la RIDR, il y aura quelqu'un qui sera attitré au dossier. Certains conseillers peuvent être assignés à un dossier mais il n'y a pas d'exclusivité sur les dossiers.



Oui. Mais c'est un dossier tellement général qu'il pourrait y avoir plus d'une personne assignée à différents aspects du dossier environnemental au conseil municipal. Il n'y aura donc pas de responsabilité exclusive à un seul membre du conseil pour ce dossier.



Oui et c'est Gaétan Courchesne qui pilotera le dossier de l'environnement au conseil municipal.



Avez-vous dans votre programme l'implantation d'un égout collecteur dans le secteur urbain de Nominingue, et si oui, allez-vous nous révéler avant les élections les coûts et l'échéancier reliés à cette infrastructure?



Je sais que l'association et les gens qui habitent à l'extérieur du village ne sont tellement favorables au projet d'égout collecteur. Cependant, l'absence d'égout collecteur freine énormément le développement économique à Nominingue. Pour les commerces, les terrains sont petits, il n'y a pas de place pour renouveler les installations septiques. C'est un gros problème. Quand on a demandé à un groupe d'ingénieurs si c'était possible d'avoir un égout à Nominingue, ils ont constaté que notre consommation d'eau était absolument excessive... Il sera impossible d'avoir des subventions pour un égout collecteur si on n'atteint pas les normes en termes de consommation d'eau potable... quand on aura atteint la norme, on fera faire une étude pour savoir si c'est réaliste d'avoir des égouts et à quel coût. Et on considérera s'il serait plus avantageux de subventionner les citoyens et les commerçants pour mettre à niveau leurs installations septiques. Présentement on n'a pas ces chiffres là mais c'est sûr que cette étude là on va la faire. Le projet d'égout n'est pas une priorité. Si jamais le projet va de l'avant, les coûts et les échéanciers seront rendus publics.



C'est impossible de répondre oui à la deuxième partie de la question. Il y a peut-être d'autres solutions qu'un égout collecteur. Il y a peut-être des solutions techniques modernes différentes. Mais la question des installations septiques dans le village est une préoccupation et je vais l'étudier. C'est nécessaire pour le développement de Nominingue. La solution est technologique et elle doit tenir compte du

	risque environnemental. Il y a également une préoccupation d'équité fiscale. Le tout à l'égout dans un tuyau de 8 pouces par gravité, ça ne m'intéresse pas vraiment.
	Bien sûr que non. Ce n'est pas nous qui avons fait l'étude. Je suis pour qu'on fasse une étude. Ce serait super bon pour le village. L'absence d'égout collecteur est un obstacle majeur à l'implantation de nouveaux commerces à Nominingue. Il y un problème pour déterminer l'endroit ou serait construit les bassins collecteurs.
THE MOUNT DES TO	Allez-vous consulter le comité d'environnement spécifiquement sur ce projet?
	Sûrement.
	Oui. Le cas échéant.
	Tout à fait.
THE ROLL WITH THE PARTY OF THE	Une proposition a été faite pour l'implantation d'une rampe de mise à l'eau sur le terrain appartenant à la municipalité face au parc du Renouveau. Est-ce que ce projet fait partie de votre plan d'action avec un budget et échéancier de mise en oeuvre?
100	Bien sûr, ça fait partie de notre plan, mais c'est tellement compliqué. Le problème qu'on avec le terrair du parc du Renouveau c'est que c'est une zone humide à 80%. Il y différents niveaux de zones humides et on ne sait pas encore de quel niveau il s'agit. C'est ce niveau qui déterminera ce qui pourrait se faire à cet endroit.
	Je n'ai pas de données techniques sur ce projet. Je ne connais pas les coûts. Je ne sais pas quels sont les préoccupations environnementales avec le site du Renouveau. Je pense qu'il y a d'autres solutions qu'on peut explorer, d'autres endroits. Je pense que présentement la majorité des embarcations peuvent utiliser le débarcadère actuel. Il faudrait savoir combien de bateaux sont présentement incapables de sortir leur bateau par le débarcadère près du Pont noir. Il faut voir si les coûts par bateau sont justifiables. Est-ce que l'on doit considérer une approche utilisateur/payeur?
	Honnêtement, je n'ai pas considéré le site du parc du Renouveau. Le site du parc du Renouveau suscite des problèmes écologiques en raison des zones humides. Mais j'aimerais explorer un site alternatif. Je ne peux pas vraiment en parler parce que je n'ai pas consulté le propriétaire du terrain en question. La station de lavage pourrait demeurer à l'endroit actuel.
E TO THE REAL PROPERTY OF THE PARTY OF THE P	Quels sont vos plans concernant l'ensablement du chenal reliant les deux lacs Nominingue?
	On a demandé un certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement pour le dragage du chenal mais il n'y a rien de moins sûr qu'on l'ait. Le ministère est très frileux pour autoriser ce genre de travaux.
	Il y a trois choses là-dedans. Il y a la rivière Barrière, il y a le Pont Noir et il y a l'entrée du Grand Lac Nominingue. Pour moi il n'est pas question de draguer la rivière Barrière. C'est trop fragile et si ça restreint la circulation entre les deux lacs, on devra vivre avec. L'ensablement de l'entrée du grand lac, il y un problème hydrologique. Est-ce qu'on risque de causer d'autres problèmes en réglant celui-là, ce n'est pas simple mais en bout de ligne, ce sera une question d'autorisation du ministère de l'Environnement. Mais on doit intégrer dans l'étude, la démolition du Pont Noir. Et ça, ça ne se fera pa avant plusieurs années.
	J'ai sorti le dossier de l'OBV RPNS sur les inondations et il existe un programme gouvernemental qui peut nous offrir une nouvelle étude avec une nouvelle expertise et des recommandations. Et des subventions sont disponibles pour mettre en place les recommandations. Je comprends qu'il y a beaucoup d'ensablement qui est causé par les déversements et par le fait qu'on mettait beaucoup trop

	de sable sur nos routes. À la lumière de ces études, on tentera de trouver les moyens d'empêcher les
nn Bre	ensablements futurs. Et possiblement les moyens de rétablir le passage au pont Noir. Certains chemins desservant les résidents du Grand Lac sont dans un état lamentable (chemin de la
	Pointe-Manitou, chemin des Bouleaux,) Allez-vous inscrire dans le budget 2022 la réfection de ces chemins?
	Bien sûr. Les chemins, ça se fait un par un. Il y un plan triennal pour les chemins et il y a un comité de voirie qui a commencé l'année passée et on tient à ce comité comme à la prunelle de nos yeux. On va évaluer chaque chemin. Le chemin des Bouleaux est déjà dans le plan triennal. Oui, le chemin de la Pointe Manitou est très très laid!
	Je ne sais pas si on a le temps de le faire pour 2022 mais je pense qu'il fait le faire. Il faut que sur une période de 5 à 10 ans on remette notre réseau de chemins en ordre. Il y a des problèmes de structures, des problèmes d'entretien. Moi je n'achète pas l'idée que ça coûte plus chers d'entretenir de l'asphalte que d'entretenir des chemins de concassé. Je pense qu'on a les moyens de se payer des infrastructures de qualité.
	Si les gens en bordure d'un chemin qui doit être réparé veulent absolument de l'asphalte, c'est certain que ce n'est pas l'ensemble des citoyens qui paieront pour ça. Ce sera financé à même une taxe locale sur une période de 5, 10 ou 15 ans. La réfection du chemin des Bouleaux est déjà prévue au plan triennal. Pour ce qui est du chemin de la Pointe Manitou, on va regarder ça.
	La dernière année a vu une augmentation significative des embarcations de plaisance sur le Grand Lac. Avec cette croissance, on a également assisté à de nombreux comportements dangereux de la part des conducteurs d'embarcations de plaisance, notamment mais non-exclusivement des motos marines. Allez-vous donner suite à la requête d'embaucher sur une base saisonnière un patrouilleur sur le lac qui veillerait à la sécurité nautique ainsi qu'à la conformité en matière de lavage des embarcations?
	Bien sûr. On en a déjà discuté et c'est dans nos priorités. On va devoir s'entendre avec la Sûreté du Québec pour déterminer les pouvoirs d'un éventuel patrouilleur. Il est certain qu'une des responsabilités du patrouilleur sera de faire de la sensibilisation et de l'éducation.
	Oui. Je vais aussi donner aux associations de lac des moyens, pas nécessairement coercitifs. Il faudrait que les associations assument un rôle accru pour la surveillance, la sensibilisation et l'éducation des conducteur d'embarcations de plaisance. Un rôle pour réduire les nuisances envers les résidents.
	Oui et les coûts seront refilés aux visiteurs sur les plans d'eau en augmentant les frais de lavage et de mise à l'eau. On veut aussi règlementer la circulation des embarcations en réservant une zone de 150 mètres de la rive qui serait réservée aux embarcations non motorisées et aux baigneurs.
	Certaines zones du grand lac sont particulièrement fragiles du fait qu'elles sont peu profondes. La circulation rapide d'embarcation à moteur dans ces zones soulève des sédiments qui contribue au vieillissement prématuré de notre plan d'eau. Comptez-vous prendre des moyens pour restreindre la vitesse des embarcations dans ces zones fragiles, comme l'installation de nombreuses bouées appelant les conducteurs à maintenir une basse vitesse?
100	C'est sûr que les bouées, on va les multiplier, c'est clair! Au-delà de cette mesure, c'est une question d'éducation.
	Je suis sensible à ça, il n'y a pas de doute. Mais je ne pense que la solution des bouées serait efficace. On pourrait consulter les ressources de la garde côtière canadienne pour trouver la solution au problème. Je ne connais pas le meilleur moyen mais je suis sûr qu'on doit agir dans le dossier des motos marines sur nos plans d'eau.
	On est d'accord avec l'idée d'installer de nombreuses bouées pour sensibiliser les conducteurs et les enjoindre ceux-ci à circuler au ralenti dans ces zones. On demandera la collaboration de l'association dans la gestion de cette démarche.
E TOTAL PRODUCTION OF THE PROPERTY OF THE PROP	Le myriophylle à épis constitue une menace sérieuse pour la santé de notre lac. On doit le surveiller étroitement si on veut éviter une invasion catastrophique de cette espèce nocive. Pour la durée de

	votre mandat, prévoyez-vous un budget récurrent pour contrer l'invasion du myriophylle à épis? Comptez-vous retenir les services d'une firme reconnue dans ce domaine?
	Oui.
	C'est sûr que ça me préoccupe beaucoup. À partir du moment où l'on en retrouve dans le lac Tibériade et dans le ruisseau Jourdain, ce n'est qu'une question de temps avant qu'on en retrouve chez nous. C'est sûr que les budgets seront disponibles. Quelle forme prendra notre action, quelle firme on embauchera, ça reste à déterminer. Et il faudra coordonner avec Rivière-Rouge.
	Ça oui. On suivra le programme déjà approuvé par la municipalité.
	De nombreuses personnes de tous âges se regroupent sur les berges en aval du Pont-Noir pour la baignade et pour socialiser. La baignade est particulièrement dangereuse parce que la zone de baignade est traversée par le chenal qui donne accès au débarcadère et au Petit lac Nominingue. Comment comptez-vous sécuriser cette zone problématique?
139	Présentement, on a aucune poignée pour sécuriser la zone en question parce qu'il s'agit de terrains privés et que le plan d'eau est de juridiction fédérale. On discutera avec la SQ pour voir qu'est qui peut être fait car effectivement c'est sûr qu'il va arriver un accident un jour. De plus, les comportements des gens qui se regroupent là sont inacceptables à plusieurs égards (ébriété, exhibitionnisme, nuisance publique, etc.)
	Là, la baignade est interdite. Peut-être la signalisation est-elle déficiente. Cette zone est sous la responsabilité de la corporation du Parc linéaire. Les accès ont été construits par la municipalité. La municipalité s'est donc créé de facto une certaine responsabilité. Le minimum c'est donc d'interdire la baignade. Mais je ne sais pas comment on fait respecter une telle restriction. Une chose relativement simple serait d'installer des cordons pour délimiter le chenal. Encore une fois, on va faire venir la garde côtière pour nous aider à régler le problème.
	C'est une très bonne question. Est-ce qu'on peut avec des bouées, délimiter une zone de baignade, on va regarder ça. C'est difficile parce que ce sont des terrains privés.
	L'entreprise Outdoor Logistik a installé ses pénates et opère un commerce de location d'embarcations dans la zone de villégiature de Bellerive. Elle contrevient donc au règlement de zonage. Avez-vous l'intention d'entreprendre des démarches afin de mettre fin à ce commerce dans une zone de villégiature, sinon, allez-vous soumettre une demande de dérogation aux citoyens qui devront l'approuver en référendum?
	Non. C'est un dossier qui est absolument compliqué. Outdoor Logistik opère actuellement en ligne. Les embarcations se trouvent sur un quai qui est de juridiction fédérale. À partir du moment où les locataires d'embarcations sont sur le quai, ils ne sont plus sous notre juridiction. C'est sûr que si on forçait l'entreprise à quitter les lieux et qu'on se retrouvait en cour, la défense évoquerait que l'activité commerciale se fait sur l'eau (ça a été confirmé par les avocats de la municipalité). Alors on doit s'atteler parce qu'on entre dans un débat constitutionnel. L'alternative est de faire avec et d'encadrer les activités le plus possible avec la collaboration de l'entreprise. On a rencontré le propriétaire de OL. Au départ, il collaborait peu mais avec le temps il a posé plein de gestes qui prouvent sa bonne foi. Il a installé un corridor pour éloigner les embarcations de la rive. Il est prêt à mettre un patrouilleur en place pour assurer la sécurité dans le secteur de Bellerive. Il a bloqué la vitesse des moto marines. Non, on n'ira pas en procès contre OL. D'autant plus qu'OL pourrait décider de s'installer ailleurs autour du lac dans une zone où l'activité commerciale est permise et rien ne serait alors réglé.
	OL mène des opérations sur un terrain situé dans une zone qui ne permet pas ce genre d'opérations sans avoir fait une demande officielle de changement d'usage à la municipalité. Les arguments tenus par OL pour justifier leur légitimité ne tiennent pas la route. Donc la municipalité doit faire appliquer son règlement d'urbanisme.



Ma position c'est non. La municipalité a fait ses recherches et l'entreprise est en règle à tous les points de vue. Elle a tous les permis. Elle loue les embarcations à Ste-Véronique et les clients viennent ici pour en prendre possession. On veut faire du développement économique et OL amène des gens à Nominingue. Donc je ne suis pas contre, il faut juste l'encadrer. La patrouille nautique devrait aider grandement à limiter les comportements inacceptables.



Comment entrevoyez-vous le développement économique de Nominingue? Comment conciliez-vous le développement économique de Nominingue avec sa vocation récréotouristique?



C'est clair que le développement de Nominingue va passer par le récréotouristique. C'est sa vocation. C'est sûr qu'on ne va pas attirer une usine à Nominingue qui va offrir des emplois localement. Il faut faire plein de choses été comme hiver sinon le village va mourir. Le village n'a plus la même vitalité qu'il a déjà connue. Il faut ramener des commerces et des services à Nominingue pour que les gens puissent avoir des services adéquats. Il faut également regarder ce qui peut être fait pour ramener des familles à Nominingue. La MRC a fait des études pour déterminer ce que qui attirerait les 20-40 ans pour qu'ils puissent s'établir en région. Il y a des actions qu'on peut poser pour attirer des nouvelles familles.



La qualité de vie des citoyens dépend du développement économique. Mais il faut que ce soit un développement économique harmonieux. Entre autres, il faut concilier développement économique et environnement. Il doit correspondre aux besoins sociaux et au bien-être des citoyens. Maintenant la donne a changé. Depuis la pandémie on a une manne qui nous tombe du ciel. Le meilleur développement n'est pas nécessairement le récréotouristique. Il s'agit plus de développement permanent qui consistent attirer des gens qui vont se construire des habitations à Nominingue, des gens qui viennent en télétravail et tout ça doit se faire dans un contexte de développement durable et harmonieux, en fonction des gens qui sont là.



Je veux que toutes nos infrastructures récréotouristiques soient utilisées douze mois par année. Pour ça il faut que nos infrastructures soient bien entretenues. On ne peut pas compter uniquement sur des bénévoles. Il faut que ce soit fait par des gens compétents qu'on va payer avec un budget de 50 000 \$ qui sera pris à même les droits de mutation perçus par la municipalité . Je voudrais attirer plus de gens à Nominingue avec les activités de vélo de montagne et de fat bike. Je voudrais aussi mettre en valeur le parcours de disk golf. On espère que ces infrastructures contribueront à amener des nouvelles familles à Nominingue.



Depuis quelques temps, on constate une recrudescence dans la location de chalets à court terme tel AirB&B. Le prix de location est élevé et attrayant pour les propriétaires actuels et éventuels. Pour défrayer les coûts de location élevés, les locataires tentent de se regrouper. Cela occasionne des comportements désagréables pour les voisins et pour l'environnement. Comptez-vous modifier la règlementation pour les locations de chalet à court terme?



Présentement, la règlementation qui a été votée interdit les locations de moins d'une semaine. On peut difficilement la faire appliquer. Personne ne peut la faire appliquer. Rivière-Rouge a interdit la location AirB&B et on en retrouve à la tonne! Mais par contre, on peut faire de l'éducation. On va répertorier tous les propriétaires qui louent leur chalet, dans la mesure où on le sait et on va les contacter.



Je suis défavorable aux locations à court terme et une des façons de contrer ce phénomène, ce serait de rallonger la période minimale de location des chalets à deux semaines. On pourrait aussi demander un permis spécial pour la location d'un chalet. Ça permettrait de savoir qui loue sa propriété et d'exercer un certain contrôle. On peut également contingenter le nombre de location dans un même secteur.



Je pense qu'il fait changer la règlementation. Il faut trouver un juste milieu pour permettre les locations de chalets tout en éliminant autant que possible les inconvénients. On devrait augmenter la durée minimale d'une location à deux semaines. Il faut aussi voir ce que font les municipalités environnantes.

